



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



*Numéro spécial
Octobre 2025*

La Revue **Gouvernance** **Développement**

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 2

- Gouvernance et Genre
- Gouvernance politique
- Gouvernance universitaire

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (**CAMES**).
01BP 134 OUAGADOUGOU 01 (BURKINA FASO)

Tél. : (226) 50 36 81 46 – (226) 72 80 74 34

Fax : (226) 50 36 85 73

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bébê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **Mamoutou TOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Porna Idriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamanys Broux de IsmaëI KOFFI**, MC, Université Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégnoun Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULA Bi**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouadioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangor Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Bénya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHEBIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDODiomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Romain Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakariyao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOUGnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyrille**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlAI Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1.; 1.1.; 1.2.; 2; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagaté, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73p.

Thèse : GBAYORO Bomiyo Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénou et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET VIOLENCES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE	
KOUAME Konan Simon	1-15
LE RESPECT DE LA MORALE POUR UNE GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ACCEPTABLE	
ANGORA N'gouan Yah Pauline épse ASSAMOI	16- 25
IMPACT DES DISPOSITIFS DE REMÉDIATION ET PERFORMANCES GRAMMATICALES DES ÉLÈVES : ÉTUDE DANS LES LYCÉES LA LIBERTÉ, LA PAIX ET FORT LAMY DE N'DJAMÉNA	
ABAKAR Ousmane Abdallah	26- 40
GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET CRISE DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE : LE CAS DU CAMEROUN	
AMOUGOU AFOUBOU Anselme Armand	41- 54
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET LA POLITIQUE DES QUOTAS EN COLOMBIE : VERITABLE INCLUSION RACIALE	
ANDOU Weinpanga Aboudoulaye, BIAOU Chambi Biaou Edouard.....	55-72
LES MÉDERSAS DE TOMBOUCTOU : RESSORTS ET DYNAMIQUES D'UNE AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE SOUS LES ASKIA (1492-1591)	
DÉDÉ Jean Charles	73-92
PROBLÉMATIQUE DU CHEVAUCHEMENT DES ANNÉES ACADÉMIQUES DANS LES UNIVERSITÉS PUBLIQUES AU BURKINA FASO : CAS DE L'UNIVERSITÉ JOSEPH KI- ZERBO	
SANKARA Yassia	93-114
LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE ET DIFFICULTÉS D'INSERTION DES DIPLÔMÉS DE DOCTORAT EN CÔTE D'IVOIRE	
Robert Lorimer ZOUKPÉ	115-128
INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION PÉDAGOGIQUE À L'UNIVERSITÉ DE LOMÉ ET IMPLICATIONS	
BAGAN Dègnon	129-151
LA COMMUNICATION AU SERVICE DE LA GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE : VERS UN MODÈLE DE GESTION TRANSPARENTE ET PARTICIPATIVE DES INSTITUTIONS ACADÉMIQUES / THE ROLE OF	

**COMMUNICATION IN UNIVERSITY GOVERNANCE: TOWARDS A
TRANSPARENT AND PARTICIPATORY MANAGEMENT MODEL FOR
ACADEMIC INSTITUTIONS**

DOFFOU N'Cho François 152-166

**LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE DANS L'ENRACINEMENT DE LA
DÉMOCRATIE EN AFRIQUE**

BONANÉ Rodrigue Paulin 167-184

**L'ABSOLUTISME POLITIQUE HOBESIEN : UNE ACTUALISATION DE LA
SOUVERAINETÉ TOTALE GAGE DE PAIX ET DE STABILITÉ SOCIALE EN
AFRIQUE**

KOUASSI Amenan Madeleine épouse Ekra 185-199

L'HOMME FORT ET LES INSTITUTIONS FORTES EN AFRIQUE

Youssouf DIARRASSOUBA 200-209

**GOUVERNANCE POLITIQUE ET SÉPARATION DES POUVOIRS :
POUR UNE CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE DANS LES ÉTATS
AFRICAINS**

KOFFI Éric Inespéré 210-229

**INSURRECTION POPULAIRE DE 2014 AU BURKINA FASO :
PROBLEMATISATION D'UN APPAREIL D'ETAT ET CONSTRUCTION DE
L'INSTABILITE SOCIO POLITIQUE**

ZERBO Armel Tiessouma Théodore 230-247

**LES SUBSTRATS ÉTHIQUES D'UNE DURABILITÉ ÉCO-CITOYENNE ET
POLITIQUE**

Moulo Elysée KOUASSI 248-261

**BETWEEN TWO WORLDS: AFRICAN CULTURAL IDENTITY AND THE
IMMIGRANT EXPERIENCE IN JANE IGHARO'S *TIES THAT TETHER* ADAMA
Kangni 262-275**

***GOUVERNANCE POLITIQUE ET CONFIANCE DANS LES INSTITUTIONS
POLITIQUES EN EUROPE ET EN AFRIQUE***

Koffi Améssou ADABA et Leonie Rosa BACK 276-301

**L'AFRIQUE DANS LA GOUVERNANCE CLIMATIQUE MONDIALE : LES
ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS POUR L'AFRIQUE
ALKARAKPEY Méyssouun 302-317**

LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DU NÉO-CONSTITUTIONNALISME EN AFRIQUE : POUR UN HUMANISME JURIDIQUE AMEWU Yawo Agbéko	318-331
DÉVELOPPEMENT POLITIQUE EN AFRIQUE ET RÉSEAUX SOCIAUX : ENTRE DÉMOCRATIE ET DICTATURE AMOIKON Guy Roland	332-346
LA PAIX ET LA SECURITE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU XXIE SIECLE ATTATI Afî	347-367
EFFET DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE SUR LA CROISSANCE ECONOMIQUE DANS LES ÉTATS MEMBRES DU CAMES BAYILI Piman Alain-Raphaël	368-390
CONTRIBUTION DE L'ÉLITE ET LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE DE DANKPEN DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE TOGOLAISE DE 1924 à 1994 Mabi BINDITI	391-407
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DES STRATÉGIES DE COMMUNICATION PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION DU TERRORISME EN CÔTE D'IVOIRE COULIBALY Sinourou Aminata, BAMBA Sidiki	407-424
DYNAMIQUES SOCIO-CULTURELLES ET LEURS IMPLICATIONS CRIMINOGENES DANS LA GOUVERNANCE TRADITIONNELLE À LOPOU ESSOH Lohoues Olivier	425-444
LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET L'OBJECTIF DE PERFORMANCE AU SÉNÉGAL FAYE Seynabou	445-460
LA DECHEANCE DE LA NATIONALITE NIGERIENNE COMME REPONSE DU CNSP AUX PERSONNES EN INTELLIGENCE AVEC LE TERROISME ET	
ACTIVITES ASSIMILEES HAROUNA ZAKARI Ibrahim	461-478
GOUVERNANCE POLITIQUE AU SEIN DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE LA RÉGION DE L'EST DU BURKINA FASO LE SOUS PRISME DES RIVALITÉS DES ARISTOCRATIES LOMPO Miyemba	479-495

REPENSER L'ÉCOLE EN AFRIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE MAKPADJO Madoye, Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	496-509
« DU KOUNABELISME A L'ELONISME » : VERS UN PROJET DE DIPLOMATIE INTERCULTURELLE AU GABON ? NGUEMA MINKO Emmanuelle.....	510-531
DIALOGUE ENTRE INSTITUTIONS ÉTATIQUES ET SOCIÉTÉ CIVILE : POUR UNE GOUVERNANCE DE CO- RESPONSABILITÉ EN AFRIQUE OUATTARA Baba Hamed	532-545
LES TYPES DE CHEFFERIES DANS LA SOCIÉTÉ VIÉWO DU XVIIIE À LA FIN DU XVIIIE SIÈCLE OUATTARA Harouna	546-560
INFLUENCES DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE MALAGASY, CAS DES ELECTIONS 2023 – 2024 RANDRIAMIARANTSOA Germain Thierry	561-579
SPINOZA OU LA DÉCONSTRUCTION DES MORALES INSTITUÉES : LECTURE CRITIQUE DE L'ÉTHIQUE <i>SPINOZA OR THE DECONSTRUCTION OF INSTITUTED MORALITY: A CRITICAL READING OF THE ETHICS</i> SAMA François	580-595
LA GOUVERNANCE POLITIQUE CHEZ PLATON : ENTRE UTOPIE ET DÉFIS CONTEMPORAINS SANOGO Amed Karamoko	596-610
L'AFRIQUE : LA "MAISON DE KHALIL" OU LE TERRAIN DE JEU DES AUTRES SILUE Nahoua Karim.....	611-628
RELATIONS COMPLEXES ENTRE LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET LE CERCLE DES SAVANTS SOUMANA Seydou, MOUSSA IBRAH Maman Moutari	629- 644
GOUVERNANCE SCOLAIRE AU TOGO : LA QUESTION DES ASSISES INSTITUTIONNELLES ET DE LA LÉGITIMITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE EN ÉDUCATION YABOURI Namiyate.....	645-662
LES ÉTATS AFRICAINS À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE / ARICAN STATE FACING CHALLENGE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE ZÉKPA Apoté Bernardin Michel.....	663-680

PROCESSUS DÉMOCRATIQUE AU NIGER : DE L'INDÉPENDANCE À NOS JOURS	
AMADOU ABDOULAHİ Oumar Amadou	681-701
LES DROITS DE L'HOMME EN CONTEXTE AFRICAIN : DU PRÊT-À-PORTER CONCEPTUEL À RÉINVENTER CULTURELLEMENT	
NIANGUI Amani Albert.....	702-719
LES HÉROS DES CONTES IVOIRIENS FACE AUX DÉFIS CONTEMPORAINSDE LA GOUVERNANCE	
BROU Brou Séraphin	720-736
LES PÉRILS SUR LA PROLIFÉRATION DES ARMES : POUR S'ÉVEILLER AU SOPHISME POLITIQUE DES PUISSANCES NUCLÉAIRES AVEC MACHIAVEL !	
PLÉHIA Séa Frédéric	737-753
REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE LA BONNE GOUVERNANCE CHEZ LES HABITANTS DE LA COMMUNE URBAINE DE KINDIA	
KANTAMBADOUNO Gnouma Daniel.....	754-765
LE PROCESSUS DE DEMOCRATISATION AU TOGO : DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD –CADRE A L'ACCORD POLITIQUE GLOBAL (APG) (1999- 2006)	
ADIKOU Missiagbéto	766-786
DIALECTIQUE RECONNAISSANCE-REDISTRIBUTION DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE	
ADOUGBOUROU Mohamadou et AMEWU Yawo Agbéko	787-803
GOUVERNER SANS TRAHIR : LE DEFI ETHIQUE DU PACTE D'AVENIR COMMUN	
AZAB À BOTO Lydie Christiane	804-818
ANALYSE SOCIO-ANTHROPOLOGIQUE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE GOUVERNANCE DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL DANS LA COMMUNE DE ZÈ AU BÉNIN	
BELLO Afissou.....	819-835
LA RÉCURRENCE DES DIALOGUES POLITIQUES AU GABON, UNE TRADITION INSTITUTIONNALISÉE POUR AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ÉLECTORALE (DE 1994 À NOS JOURS)	
BIYOGHE BI ELLA Eric Damien	836-851
LITTÉRATURE ET GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE : UNE ANALYSE ÉCOSÉMIOTIQUE DES PIÈCES THÉÂTRALES <i>LES BÉNÉVOLES</i>¹ ET <i>LE MALDE TERRE</i>² D'HENRI DJOMBO	
Eulalie Patricia ESSOMBA.....	852-864

L'ÉDUCATION, PILIER DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE : LE MODÈLE PLATONICIEN POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE	
GALA Bi Gooré Marcellin	865-881
LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LES CRISES POLITIQUES DANS LES PAYS FRANCOPHONES D'AFRIQUE DE L'OUEST	
Dr KAMATE Ismaël	882-900
KARL MARX ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA BONNE GOUVERNANCE EN AFRIQUE	
Konan Chekinaël KONAN.....	901-918
L'AFRIQUE ET LE DÉSENCHANTEMENT DÉMOCRATIQUE	
KONE Seydou.....	919-932
YAMOUSSOUKRO, SYMBOLE DE PAIX, À L'ÉPREUVE DES CRISES SOCIO POLITIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : 2002-2020	
KOUADIO Kouakou Didié	933-948
LA CYBERDÉMOCRATIE COMME GAGE DE BONNE GOUVERNANCE AU GABON : LA PLATEFORME <i>MBÔVA</i> À L'ÉPREUVE DU ROUSSEAUISME	
METOGO M'OBOUNOU ASSOUMOU Christ	949-960
GOUVERNANCE POLITIQUE ET GENRE EN AFRIQUE	
SOME/SOMDA Minimalo Alice.....	961-977
CULTURE DE L'ALTERNANCE POLITIQUE EN AFRIQUE : ENJEUX ET DÉFIS	
TAKI Affoué Valéry-Aimée	978-990
LES MÉCANISMES DE GARANTIE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DU RÉGIONALISME CONSTITUTIONNEL AFRICAIN, UN REMPART POUR UNE ASSISE DÉMOCRATIQUE SUR LE CONTINENT ?	
TEKETA Afi Maba.....	991-1009
ORCHESTRATION DE LA <i>PARRÉSIA</i> ET RÉALISATION DE LA BONNE GOUVERNANCE POLITIQUE	
YAO Akpolê Koffi Daniel.....	1010-1022
GOUVERNANCE INCLUSIVE ET VIE FAMILIALE : CAS DU GABON	Clarissee
Maryse MIMBUIH M'ELLA	1023-1037
LES NOUVELLES PROBLÉMATIQUES DU GENRE, UNE NON- RÉVOLUTION SELON LA RÉINTERPRÉTATION DE CERTAINES MYTHOLOGIES	

COSMOGONIQUES TOUKO Arinte.....	1038-1050
GOUVERNANCE LOCALE ET PRISE DE DÉCISIONS EN PAYS SÉNOUFO (KORHOGO)/CÔTE D'IVOIRE ABOUTOU Akpassou Isabelle et KOUAKOU Bah Isaac	1051-1070
DROITS COUTUMIERS ET LOIS MODERNES : UNE RÉFLEXION PHILOSOPHIQUE SUR LES FEMMES ET LA GOUVERNANCE FONCIÈRE EN CÔTE D'IVOIRE ASSAHON Ahou Anne-Nadège.....	1071-1088
LES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE POLITIQUE AU BURKINA FASO : INVISIBLES OU INVISIBILISÉES ? DAH Nibaoué Édith.....	1089-1101
STRATÉGIES D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE ET RÉSILIENCE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À BOUAKÉ : UNE APPROCHE COMMUNICATIONNELLE INTÉGRÉE Alain Messoun ESSOI	1102-1123
FEMME ET POLITIQUE EN AFRIQUE AU PRISME DE LA PENSÉE FÉMINISTE DE PLATON : VERS UNE RÉVISION DES RÔLES DU GENRE KOUASSI N'Goh Thomas	1124-1137
APPROCHE GENRE DANS LES STRUCTURES POLITIQUES EN FRANCE ET EN AFRIQUE FRANCOPHONE : ETATS DES LIEUX ET PERSPECTIVES Joëlle Fabiola NSA NDO	1138-1156
« ACCES DES FEMMES MALGACHES A LA PROPRIETE FONCIERE » SAMBO Jean Jonasy Fils	1157-1184
DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala.....	1185-1203
GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI : DEFIS ET OPPORTUNITES DIALLO Fousseny	1204-1231
AVICULTURE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME DANS UN CONTEXTE DE PRESSION FONCIÈRE DANS LE DÉPARTEMENT DE BOUAKÉ <i>Kouame Frédéric N'DRI, Kobenan Christian Venance KOUASSI, Kone Ferdinand N'GOMORY et Dhédé Paul Éric KOUAME</i>	1232-249

LE GENRE À L'EPREUVE DES PARADIGMES SOCIOLOGIQUES DU SIECLE : QUE SIGNIFIE « ÊTRE HOMME OU FEMME » AUJOURD'HUI ?	
ABALO Miesso	1250-1264
LA FÉMINISATION DU POUVOIR POLITIQUE AU TOGO : QUEL IMPACT SUR LE MAINSTREAMING DU GENRE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ?	
BAMAZE N'GANI Essozimina	1265-1281

Gouvernance et genre

DEFIS DU DEVELOPPEMENT HUMAIN FACE AUX INEGALITES DE GENRE AU NIGER

YAHAYA IBRAHIM Maman Mourtala

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

Philosophie:

Résumé :

Cette étude examine de manière critique, les discriminations et les inégalités de genre au Niger. Elle met en lumière les obstacles structurels et culturels entravant l'égalité entre les sexes et leur impact sur le développement humain. Alors, en quoi les inégalités de genre constituent-elles un frein pour le développement humain au Niger ? L'objectif poursuivi à travers cet article est de comprendre la dynamique des inégalités et leurs effets sur la participation au développement humain au Niger. Cette recherche adopte une méthodologie mixte alliant approches qualitative et quantitative. Les données primaires sont collectées à travers des questionnaires et entretiens semi-directifs menés dans deux régions contrastées du Niger (Nord et Sud). Les données secondaires proviennent des rapports de l'INS/ Niger, ONU Femmes, UNICEF, PNUD et des articles scientifiques. L'analyse vise à identifier les mécanismes par lesquels les inégalités de genre freinent le développement humain, en explorant à la fois les causes structurelles, culturelles et politiques. Les résultats révèlent que les inégalités de genre freinent le développement humain, affectant ainsi, la santé, l'éducation et l'autonomisation économique des femmes.

Mots clés : autonomisation économique des femmes, développement humain, discriminations, genre, inégalités.

Abstract:

This study critically examines discrimination and gender inequalities in Niger. It highlights the structural and cultural obstacles hindering gender equality and their impact on human development. So, how gender inequalities constitute a brake for human development in Niger? The objective pursued through this article is to understand the dynamics of inequalities and their effects on participation in human development in Niger. This research adopts a mixed methodology combining qualitative and quantitative approaches. The primary

data is collected through questionnaires and semidirective interviews conducted in two contrasting regions of Niger (North/ South). Secondary data come from the reports of the Ins/ Niger, UN Women, UNICEF, UNDP and scientific articles. The analysis aims to identify the mechanisms by which gender inequalities slow down human development, by exploring both structural, cultural and political causes. The results reveal that gender inequalities slow down human development, thus affecting, health, education and economic empowerment of women.

Keywords: economic empowerment of women, human development, discrimination, gender, inequalities.

Introduction

Quand il s'agit de se prononcer sur la question de la gouvernance au Niger et plus particulièrement de son rapport avec le genre, il nous revient de nous pencher sur les défis de la qualité de vie au Niger. En effet, qu'il soit social, économique, sécuritaire, culturel ou politique, le développement humain inclut le statut de la femme. Cela dit parler du développement humain, c'est aussi parler du rôle que doit jouer la femme pour ce développement. D'où l'idée du développement humain et son rapport avec le genre. Au Niger, parler du développement humain et de son rapport avec le genre, c'est faire l'hypothèse sur l'évolution des relations de genre dans le sens d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Cependant, nombreuses données démontrent que les inégalités selon le sexe en matière de santé, d'éducation, d'emploi, de poste de responsabilité par exemple sont cruciales. En effet, au plan sanitaire, le Niger affiche un taux de mortalité maternelle, estimé à 555 décès pour 100000 naissances vivantes, un chiffre parmi les plus élevés au monde (rapport counterpart international (Niger) 2024). Et plus de 75% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, ce qui accroît les risques sanitaires pour les jeunes mères. Sur le plan éducatif, en 2021, le taux d'alphabétisation était de 22% pour les femmes contre 40% pour les hommes (rapport représentation Nations Unis au Niger). S'agissant de l'emploi, environ 98% des femmes au Niger occupent des emplois vulnérables, c'est-à-dire non rémunérés ou informels (rapport FMI 2023). Aux postes de responsabilités, on compte quatre (4) femmes ministres dans les 21 ministres que compte le gouvernement actuel Nigérien. En un mot, la question du développement humain et indissociable de celle des inégalités liées au genre. Les inégalités et disparités de genre représentent l'une des causes majeures du niveau élevé de pauvreté des femmes dans le pays, car 75% des femmes au Niger

vivent sous le seuil de pauvreté (Concern Worldwide US 2022). Quand on prend par exemple le secteur de l'éducation et de santé, les écarts sont importants entre hommes et femmes au Niger. Au plan sécuritaire, les femmes sont celles qui subissent le plus, le coup des violences dues à l'insécurité. S'agissant des activités socio-économiques, elles sont les moins représentées et subissent le poids de la pauvreté, car en 2021 le taux d'activités des femmes était de 36,5% contre 82,5% pour les hommes (PNUD/ NIGER). Parlant de la participation des femmes aux processus politiques et décisionnels, le taux de participation des femmes au niveau des instances de décisions, tels que le parlement, le gouvernement et même les Etats-majors des partis politiques, reste encore insignifiant, malgré la signature par le Niger du pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) du 7 mars 1986, dans lequel le Niger s'engage à respecter les droits fondamentaux énoncés dans ce traité, notamment ceux relatifs à l'égalité entre les sexes et à la participation politiques des femmes. Car à la dernière législature de 2021 on ne comptait que 29% de femmes parlementaires sur 171 élus, tandis que la proportion de femmes ministres est aujourd'hui à 19%, soit 4 ministres dans les 21 que compte le gouvernement actuel, aucune femme gouverneure dans les huit (8) régions du pays, quatre(4) préfètes sur un total de 63 préfets¹. Un taux de nomination qui ne représente pas le quota réservé aux femmes, qui selon la nouvelle loi révisée de 2019, il doit revenir aux femmes le pourcentage 25% pour les postes électives et 30% pour les postes de nominations. Cette situation ne permettra pas sans doute aux femmes nigériennes de pouvoir vaincre la vulnérabilité dans laquelle elles se retrouvent.

Ainsi, la question de recherche que l'on se pose dans ce travail est de savoir : en quoi les inégalités de genre constituent- elles un frein pour le développement humain au Niger ?

Cette question de recherche nous permet de formuler les questions spécifiques suivantes :

Quels sont les types d'inégalités que subit le genre au Niger ?

Quelles sont les causes et conséquences de ces inégalités?

Comment faire pour réduire les écarts entre hommes et femmes par rapport à la participation au développement au Niger ?

Cet article a pour objectif de comprendre la dynamique des inégalités et leurs effets sur la participation au développement humain au Niger.

Ainsi, pour rendre clair notre analyse sur cette problématique, nous avons adopté la méthodologie de type qualitative qui a consisté à examiner certains travaux scientifiques

¹ Ministère de l'intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire du Niger.

relatifs au développement humain au Niger, notamment en rapport à la participation du genre. Puis, à travers le travail de terrain, nous avons pu collecter certaines données.

Le travail d'enquête par analyse thématique nous a permis de recueillir des informations à travers des entretiens auprès des personnes ressources travaillant dans certaines Institutions Etatiques (INS / Niger , Directions de l'Enseignement Primaire , Secondaire ,Supérieure ,de formation professionnelle , de Promotion de l'Emploi , Directions de Santé Publique) et organisations non gouvernementales (PATHFINDER INTERNATIONAL , Représentation UNICEF , PNUD, etc. .) exerçant au Niger. Pour rappel, depuis 1990, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a consacré la santé, l'éducation et le niveau de vie se résumant au pouvoir d'achat, comme les trois dimensions de l'Indice du Développement Humain (IDH). La première, la santé est mesurée par l'espérance de vie à la naissance. La deuxième est l'éducation : ici l'indicateur combine la durée moyenne de scolarisation pour les adultes de plus de 25 ans et la durée attendue de scolarisation pour les enfants d'âge scolaire .La troisième dimension , le niveau de vie , est mesurée par le logarithme du revenu brut par habitat en parité de pouvoir d'achat².

Développement

1. Les différentes formes d'inégalités liées au genre au Niger

Le Niger est un pays sahélien sans littoral, étendu sur une superficie de 1 267 000 Km³. Son Indice Synthétique de Fécondité (ISF / 2025) est estimé à 5 ,08 enfants par femme et fait de lui l'un des pays dont le taux de fécondité est le plus élevé du monde.⁴ Sa population est passée de 17 millions selon le RGPH⁵ 2012 à 26 312 034 habitants en juillet 2024⁶, dont plus de 80% vivent en milieu rural. Elle est composée de 13 076 919 hommes et 13 235 115 femmes⁷. Ces dernières représentent alors 51% de la population du Niger. Cependant, force est de constater que même avec cette majorité qu'elles représentent, les femmes ne semblent pas être bien représentées dans presque tous les secteurs socio-politiques et professionnels du pays. Elles subissent au jour le jour le poids de la discrimination, se répercutant dans

² Rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) , faisant cas du calcul de l'IDH .

³ Carte géographique du Niger.

⁴ Rapport de l'institut national de statistique INS, publié le 26 JUILLET 2024.

⁵ Rapport du recensement général de la population et l'habitat (RGPH) 2012.

⁶ Idem.

⁷ Idem

multiples domaines tels que : l'éducation, la santé, la sécurité sociale et alimentaire ou encore dans les différents postes de prises de décisions. Cela dit, selon les dernières informations de INS/ Niger 75 ,5% des femmes sont analphabètes contre 67 ,8% des hommes. En matière de santé, dans 78, 6% des ménages, les hommes prennent la décision finale concernant les soins de santé des femmes. Du point de vue sécurité alimentaire et sociale, 63 ,2 % des ménages dirigés par des femmes sont en situation d'insécurité alimentaire, contre 47, 2% pour ceux dirigés par des hommes (INS/ Niger 2024) .D'où l'idée des inégalités liées au genre. Au plan social, les inégalités liées au genre exacerbent la vulnérabilité des femmes, lesquelles accèdent peu aux ressources, et sont, pour un nombre important d'entre elles, victimes de plusieurs types de violence. En un mot, les inégalités par rapport aux différentes dimensions du développement humain citées ci- haut montrent à suffisance les écarts existants entre hommes et femmes au Niger,

1.1. Disparités entre les sexes dans l'accès à l'éducation

Au Niger, la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Education et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF : 2020 -2030) pour opérationnaliser le principe d'égalité dans l'accès à l'éducation, conjuguée à la campagne zéro paillote dans le cadre du programme du gouvernement et à la création de la Direction pour la Promotion de la Scolarisation et de la Formation des Filles (DPSFF), ont eu pour conséquence, l'amélioration progressive du taux brut de scolarisation en général, et celui des filles en particulier. Cependant, malgré ces efforts importants, fournis par l'Etat avec l'appui des partenaires, le niveau d'instruction des filles de 6 ans et plus demeure encore faible au Niger, avec des inégalités d'accès à la scolarisation qui varient selon les zones géographiques et le niveau de vie des familles. Les données les plus récentes de l'Institut National de la Statistique (INS) Niger, issues de l'Annuaire des Statistiques de l'Education 2022-2023, mettent en lumière des disparités notables entre les régions d'Agadez (Nord) et de Maradi (Sud) en matière de scolarisation des filles. En effet, la région d'Agadez selon cette statistique compte un taux brut de scolarisation des filles de 26 ,5% contre 8,8% pour la région de Maradi. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette disparité : Agadez étant moins peuplé , peut offrir un meilleur accès aux infrastructures éducatives pour les filles , une meilleure sensibilisation locale à l'éducation des filles contrairement à Maradi qui est la deuxième région la plus peuplé du Niger après Zinder et qui présente une forte pression socioculturelle (poids des traditions et de la religion) , mariage précoce fréquents , priorité données aux garçons pour l'école et une pauvreté accentuée qui rendait les filles comme des mains

d’œuvres domestiques (INS Niger). Quant au taux d’alphabétisation des femmes, il est estimé à 22% contre 40% chez les hommes avec des disparités très fortes entre le milieu rural et le milieu urbain où moins d’une femme sur 20 est alphabétisée⁸. Selon une source de l’UNESCO, les filles et les femmes représentent la moitié de la population du Niger, mais les filles ne constituent que 47,2% des enfants du primaire en 2022⁹. Elles représentent 47,6% des élèves du premier cycle du secondaire et 39,3% des élèves du secondaire second cycle. Concernant la participation à l’éducation le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles au primaire est de 64,1% contre 72,4% pour les garçons en 2022, soit un écart de 8,3 points de pourcentage. Il est de 27,8% pour les filles contre 30,9% pour les garçons au premier cycle du secondaire, soit un écart de 3,1 points de pourcentage. Au niveau du cycle secondaire, le taux d’achèvement des filles est de 14,8%, celui des garçons est de 16,0%, soit un écart de 1,2 point de pourcentage. La même source note pour le second cycle du secondaire, que le taux d’achèvement des filles est de 6,9% alors qu’il a atteint 10,3% pour les garçons, soit un écart de 3,4 points en défaveur des filles. La persistance de ces écarts est liée à diverses raisons au nombre desquelles l’on peut citer : la faible demande en éducation des familles liée à l’inadéquation de l’offre d’éducation, la montée de l’insécurité, l’insuffisance et la gestion peu efficiente des ressources financières destinées à l’éducation des filles.¹⁰ Au niveau supérieur, le taux brut de scolarisation des filles était de 3% en 2020¹¹. Même au niveau de l’enseignement coranique les filles sont moins représentées¹². En plus de l’inégalité d’accès qui affecte davantage les filles, il faut également ajouter la disparité liée à l’orientation des élèves dans les différentes filières, particulièrement marquée par les rôles du genre. Les filles sont en majorité orientées dans les centres d’enseignement techniques féminins essentiellement tournées vers les compétences liées aux activités de reproduction et aux métiers à titre féminin, comme la couture, la coiffure féminine, la transformation agro-alimentaire, l’embouche des petits ruminants, etc., alors que les garçons sont orientés vers les métiers techniques (bâtiment, mécanique, électromécanique, plomberie etc.).

La même tendance est observée dans l’enseignement supérieur où les étudiantes sont plus nombreuses dans les filières littéraires que dans celles scientifiques. A noter également une déperdition scolaire plus importante chez les filles au fur et à mesure qu’elles gravissent les

⁸ Rapport de la direction pour la promotion de la scolarisation et la formation des filles au Niger, publié par ONEP Niger, le 12 septembre 2024.

⁹ Rapport de l’UNESCO, publié en 2022.

¹⁰ Idem.

¹¹ Rapport INS, publié en 2020.

¹² Rapport de l’institut national de statistique INS, publié en janvier 2021.

niveaux d'enseignement du fait des rôles et des stéréotypes de genre, mais aussi du harcèlement sexuel dont elles font l'objet à l'école. Ainsi, en référence à ces observations citées, on constate que les disparités entre les garçons et les filles se retrouvent à tous les niveaux du système éducatif et sont davantage en défaveur des filles. Les causes les plus couramment citées pour expliquer les inégalités de genre dans le système éducatif sont :

- La valorisation du rôle de reproduction de la femme par la société et ses corollaires qui sont le confinement de la femme dans la sphère domestique et les mariages précoces ;
- La division sexuelle du travail et les stéréotypes sexuels au niveau familial ;
- Les facteurs socio-économiques (coûts élevés de la scolarisation, insuffisance des infrastructures, des équipements et des manuels, absence des internats pour accueillir les filles, faibles disponibilités des enseignants de sexe féminin en milieu rural) ;
- L'image négative de l'école, considérée par un grand nombre de la population comme un facteur acculturant et contraire à l'enseignement religieux.

La levée de ces contraintes constitue, entre autre, le défi à relever pour maintenir les filles à l'école et leur assurer une qualification et un emploi rémunérateur d'autant plus qu'il est largement démontré aujourd'hui que l'éducation de la femme a un impact direct sur sa productivité et ses capacités, mais qu'elle a aussi un effet positif sur la maîtrise de sa fécondité, la santé et la survie des enfants ainsi que l'éducation de ces derniers.

1.2. Inégalités de genre dans l'accès aux soins de santé

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé, la situation sanitaire des femmes reste critique. Elle est caractérisée par des indicateurs qui mettent en évidence la précarité de la santé de la femme en âge de procréer en particulier. Le taux de fécondité est très élevé au Niger, avec un indice synthétique de fécondité de 7,1 enfants en moyenne par femme¹³. Cet état de fait est la résultante d'une précocité de la sexualité et du mariage (une fille sur deux est déjà mariée avant l'âge de 15ans), ainsi que d'un faible niveau d'utilisation des méthodes contraceptives. En 2006 par exemple, on a recensé 11% des femmes à recourir à la contraception dont 5% seulement à une méthode contraceptive moderne¹⁴. Ainsi, pour améliorer ce faible taux et accroître l'accès à cette contraception, le gouvernement du Niger s'est engagé de 2019 à

¹³ Rapport banque mondiale, publié en 2020.

¹⁴ Idem.

2020, avec l'appui de ses partenaires, entre autres « PATHFINDER INTERNATIONAL » afin d'accélérer la prévalence de la contraception à 50%. On note également, un taux de mortalité maternelle infantile et infanto juvénile élevé même si on remarque aujourd’hui une nette amélioration. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 509 décès pour 100 000 naissances en 2017¹⁵ et qui ne cesse de s'agrandir, car en 2024, on se retrouve avec un chiffre de 555 décès pour 100 000 naissances vivantes (Counterpart International Niger 2024). Et une femme nigérienne sur sept (7) perd la vie à cause de complication de grossesse¹⁶.

Ces complications sont souvent la conséquence d'une prévalence anémique élevée chez les femmes. Au Niger, près d'une femme sur deux et un homme sur quatre sont anémiés. Amenant la moitié des femmes à l'âge de procréer dans une situation anémique. Car, 49% des femmes de 35 à 44 ans souffrent d'anémie sévère.

Les femmes nigériennes vivent en outre une grande vulnérabilité liée au VIH /SIDA, même si le Niger est l'un des pays les moins affectés par la pandémie en Afrique Sub-saharienne avec un taux de séroprévalence en dessous de 1%. Toutefois, certaines pratiques socioculturelles (lévirat /sororat, excision), la faible capacité de décision et de négociation des femmes relativement à leur santé sexuelle, la sous-information, sont autant des facteurs qui concourent aux risques que subissent les femmes nigériennes sur leur santé de reproduction. Dans le domaine des violences, la situation est aussi préoccupante. Les filles et les femmes subissent toutes sortent de violences parmi lesquelles les violences sexuelles et psychologiques sont les plus visibles du fait de la précocité des mariages avec son lot de conséquences sur leur intégrité physique et leur santé. Trois (3) femmes sur cinq (5) soit 60% ont déclaré avoir subi au moins une violence au cours de leur vie.¹⁷

Au Niger, l'âge moyen du mariage coutumier est de 15 ans. Entre 15 ans et 19 ans, 36% des femmes mariées sont déjà mères ou enceintes. Le mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces et leurs complications, dont la mortalité maternelle, ainsi que les invalidités dont la fistule. Le Niger enregistre une fréquence anormalement élevée de fistules. L'âge moyen des patientes est de 13 ans et la fistule survient dans 58% des cas lors du premier accouchement.¹⁸

Les mutilations génitales féminines bien qu'ayant diminuées de 2 ,2% en 2006 à moins de 2% aujourd'hui, sont encore pratiquées par certaines ethnies, par exemple chez les Gourmantchés où 65% des femmes sont excisées, chez les Peulhs et les Arabes avec respectivement 12 ,8%

¹⁵ Rapport banque mondiale, publié en 2017.

¹⁶ Ibid., p 5.

¹⁷ Rapport ONU FEMMES, Septembre 2023.

¹⁸ Idem.

et 3,4%. Les zones les plus concernées sont celles de Tillabéry, la communauté urbaine de Niamey et Diffa¹⁹.

Les inégalités liées au genre sont en grande partie constatées par le faible niveau des indicateurs de santé de la femme et affectent sa situation sociale, limitent son niveau d'éducation et d'information ainsi que son pouvoir de décision concernant sa santé reproductive. Cette situation consacre la précarité de la santé de la reproduction de la femme nigérienne qui, à son tour, affecte sa capacité d'intervention en matière de développement. Aussi, corriger les disparités et les discriminations liées au genre dans le domaine de la santé seront donc une urgente nécessité pour le développement humain durable.

En effet, tout comme l'éducation, la santé est une composante fondamentale du développement humain que les gouvernements africains doivent s'efforcer d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (ODD) dans les délais requis. En effet, face à ce défi, le Niger a fait le choix de mettre en place des politiques de gratuité des soins de santé primaires pour les couches les plus vulnérables, notamment, les femmes et les enfants. Depuis 2005, le Niger a introduit des mesures d'exemption de paiement au profit des femmes enceintes et des enfants de 0 à 5 ans. Cette politique a eu des effets significatifs et positifs sur le niveau d'utilisation des services de santé, même si elle rencontre aujourd'hui beaucoup de difficultés dans sa mise en exécution, sa régularité dans certains centres de soins, surtout les plus reculés et d'un manque de suivi par les autorités compétentes.

1.3. Genre et sécurité : entre vulnérabilités et résilience

Depuis quelques années le Niger fait face à une pression sécuritaire sans précédent. En effet, la désintégration de l'Etat libyen en 2011, la déstabilisation du Mali à partir de 2012, les attaques de Boko Haram provenant du Nigeria depuis 2014, ainsi que la menace que constituent les groupes armés du côté de la frontière du Burkina Faso ont considérablement affecté la paix et la quiétude des populations au Niger. Face à cette situation, nombreuses conséquences liées aux menaces sécuritaires ont été relevées, entre autres, les déplacements forcés des populations, les afflux des réfugiés et des migrants, l'insécurité alimentaire, les violations des droits humains etc.

Quand on prend le cas de Tillabéry par exemple, localité située à l'ouest du pays, les filles et les femmes sont les plus qui subissent le coup de la crise sécuritaire. En effet, en 2022, les

¹⁹ Idem.

Nations Unies estimaient à plus de 99 000²⁰ le nombre de personnes déplacées dans la région. Un chiffre qui ne cesse de s'accroître, avec des conséquences prononcées notamment pour les femmes déplacées. Dans un contexte de forte pression sur les services sociaux de base, celles-ci sont parfois confrontées à des difficultés accrues d'accès aux soins, y compris en cas de maternité. Le bureau de coordination des affaires humanitaires estime que la majorité (51%) des personnes en besoin d'assistance humanitaire dans le pays sont de sexe féminin. Ce qui montre à suffisance que les filles et les femmes sont les plus qui sont exposées à des risques liés au conflit.

Ainsi, une récente étude menée par l’Institut d’Etudes de Sécurité (ISS) et le Bureau Nigérien du Réseau Ouest-Africain pour l’Edification de la Paix (WANEP-NIGER) , en collaboration avec dix femmes des localités affectées par la violence , rend compte de l’expérience des filles et des femmes de la région de Tillabéry, à travers les témoignages de 52 d’entre elles, démontrent qu’outre les menaces qui pèsent sur leur vie, leur intégrité physique, leurs moyens d’existence et ceux de leurs proches, la crise sécuritaire représente pour les filles et les femmes de la région de Tillabéry un important facteur d’aggravation des violences basées sur le genre , déjà courantes en temps de paix. Les témoignages recueillis indiquent qu’au regard de la précarité aggravée par la crise sécuritaire, le mariage des filles avant l’âge légal minimum, fixé à 15 ans par la loi nigérienne constitue un mécanisme d’adaptation pour les familles. Ces dernières, y recourent parfois à cette alternative pour limiter leurs charges financières ou établir des alliances de protection.

Avec 76% des filles mariées avant l’âge de 18 ans et 28 % avant 15 ans, le Niger présente selon le Fond des Nations Unies pour l’Enfance (UNICEF), le taux de prévalence de mariages d’enfants le plus élevé au monde²¹. Le recours au mariage des filles aussi jeunes affecte négativement leur équilibre émotionnel et leur intégrité physique, surtout lorsqu’il débouche sur des grossesses précoces.

De plus, il existe un lien important, et à double – sens, entre mariage d’enfants et scolarisation des filles. Les jeunes filles précocement mariées abandonnent généralement l’école pour rejoindre leur foyer.

A L’inverse, celles qui sont déjà en situation d’échec scolaire se trouvent davantage exposées au risque d’être mariées précocement. Selon l’UNICEF, le Niger est l’un des pays qui présentent le taux de prévalence de mariage d’enfants le plus élevé au monde. En cela, la fermeture en Août 2022 de 817 écoles²¹ dans la seule région de Tillabéry en raison des

²⁰ Rapport de l’ONU, publié en 2022.

²¹ Rapport de l’UNICEF, publié en AOUT 2022.

violences et de l'insécurité, représente non seulement une entrave au droit de tous les enfants à l'éducation, mais également un risque de surexposition des filles au mariage d'enfants. Des cas de violences sexuelles liées aux conflits, telles que des viols et agressions sexuelles, sont également rapportées, même si les rares chiffres disponibles ne représentent que la partie émergée de l'iceberg. La stigmatisation sociale et parfois la banalisation qui entourent ces actes découragent bien souvent les victimes de les dénoncer.

Enfin, il est à ajouter à cette situation d'insécurité la vulnérabilité inquiétante des veuves et des enfants orphelins de victimes civiles du conflit. Ainsi, l'économie familiale étant traditionnellement détenue par les hommes, la disparition soudaine d'un chef de famille entraîne l'ensemble de membres de la famille à une détresse économique aigue. Il en va de même pour les femmes âgées déjà veuves, que la perte d'un ou plusieurs fils adultes peut tout autant exposer au risque d'isolement et de paupérisation. Ces situations ne laissent pas les femmes en marge de l'insécurité alimentaire, par la précarité que vivaient ces dernières et à la vulnérabilité du foyer due à la conséquence de la guerre.

Au Niger comme dans d'autres pays de la région, il existe des pratiques socioculturelles qui cautionnent ou encouragent diverses formes de violences basée sur le genre ou des pratiques néfastes qui perpétuent l'inégalité entre les genres et favorisent le mariage des enfants tout en protégeant les auteurs masculins des sanctions légales et des poursuites judiciaires.²²

1.4. Inégalités de genre dans l'accès à l'emploi et à l'autonomisation économique

Dans le domaine de l'emploi, la législation nigérienne consacre l'égalité entre l'homme et la femme. Cependant, dans les faits la situation présente un réel déséquilibre. Ainsi, au niveau national, les statistiques indiquent une faible participation des femmes à la vie active du pays et un taux de chômage deux fois plus élevé 25% que la population active du sexe féminin 11%. Cette situation est paradoxale, quand on sait que les femmes représentent 51% de la population active totale du pays. Le taux d'activité des femmes est donc sous-estimé du fait que les activités de reproduction et les activités informelles que les femmes mènent quotidiennement ne sont pas considérées du point de vue de la comptabilité nationale, comme du travail, parce que non rémunérée, et pourtant ces activités, également consommatrices d'énergies et de temps, sont essentielles pour le renouvellement du capital humain. La valorisation des activités féminines, sources de revenus non négligeables,

²²RapportONUFEMME, publié en 2018.

permettrait d'augmenter le niveau de revenu des femmes et d'améliorer le ratio de parité du revenu par personne par an (PPA) qui est de 0,80²³.

Dans le secteur formel, les femmes sont certes présentes, mais moins spécialisées, elles sont moins compétitives sur le marché du travail et y sont donc sous représentées. Elles sont 40% à exercer une activité contre 65% chez les hommes. Elles constituent seulement 16% des agents rémunérées du secteur privé et 17% des agents du secteur public, dont plus de 74% de cette population ont un statut d'auxiliaire. L'inégale participation des femmes dans les activités rémunérées s'explique essentiellement par la faible proportion des femmes qui arrivent à franchir les multiples barrières socioculturelles pour accéder à la formation et au seuil de qualification professionnelle requise pour occuper un emploi rémunéré. A cela s'ajoute les discriminations voilées à son égard au moment des recrutements et nominations aux différents emplois. Le secteur informel est le secteur qui emploie le plus la main-d'œuvre féminine. Les femmes exercent en majorité dans le commerce de détail. La situation professionnelle des femmes la plus courante est celle de travailleur indépendant, puis vient la catégorie d'aide familiale. Toutefois, le secteur informel n'est pas pris en compte dans les statistiques officielles contribuant ainsi à aggraver la sous-estimation de la contribution des femmes à l'économie. D'une manière générale, les femmes sont présentes dans tous les secteurs d'activité économiques en milieu rural comme en milieu urbain. Leur participation est cependant handicapée par la division sexuelle du travail qui les cantonne à certains types d'activités et par le faible budget temps dont elle dispose pour s'investir efficacement dans les activités de production rentables et bien rémunérées. Sur le plan agricole, 76% de personnes n'ayant pas accès à un service d'assistance agricole sont des femmes, car seules 38 % de femmes ont accès aux semences et 32,5% aux engrains, aussi seulement 22,8% des femmes bénéficient d'un crédit rural. Par rapport à l'acquisition des terres cultivables, 90 % appartiennent aux hommes, seul 10 à 11 % sont détenus conjointement par le mari et les femmes, ou par les enfants et les femmes.²⁴

2. Les causes et conséquences des inégalités liées au genre au Niger

La participation des femmes au niveau politique, public, syndical, et dans le secteur privé connaît certes des avancées, mais la situation revêt encore beaucoup d'inégalités dans la représentation. Pourtant, les textes qui constituent l'ordonnancement juridique nigérien sont

²³ Rapport de l'institut national de statistique INS NIGER.

²⁴ Ibid., p. 8.

malgré certaines insuffisances, favorables à l'égalité et à l'unité dans les relations de genre. Ils sont composés d'instruments juridiques internationaux et internes qui veulent au respect du droit de la femme, s'agissant de la participation au développement du pays.

Sur le plan international, le Niger a ratifié la plupart des conventions internationales relatives aux droits humains en général, et celles qui, comme la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discriminations à l'égard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) prônent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes en particulier. Bien que ces conventions fassent désormais partie de l'ordonnancement juridique interne nigérien, l'état de leur application est très faible. Cela tient d'une part à la non adoption de mesures internes complémentaires destinées à favoriser la mise en œuvre desdites conventions et d'autre part aux nombreuses réserves formulées par le Niger à l'occasion de son adhésion à la CEDEF. Ces réserves vident cette convention de sa substance et constituent un obstacle à l'adoption de mesures destinées à assurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

Au niveau national, la constitution nigérienne déclare, dans l'alinéa 2 de son article 8. « L'égalité de tous devant la loi sans distinction de sexe, d'origine sociale, raciale, ethnique ou religieuse »²⁵. Le respect du principe constitutionnel de l'égalité, est renforcé par la loi d'organisation juridique en vertu de laquelle la coutume n'est applicable que si elle est conforme, non seulement aux dispositions législatives et aux règles fondamentales internationales ratifiées par le Niger.

Les textes législatifs et réglementaires en vigueur reconnaissent pour l'essentiel, aux hommes et aux femmes les mêmes droits pour l'accès aux services et aux ressources.

Mieux, certains de ces textes consacrent des mesures temporaires (discriminations positives) en vue d'accélérer l'égalité entre les sexes, tandis que d'autres comportent un cadre répressif qui protège les femmes contre certaines violences de leurs droits (mutilations génitales féminines, harcèlement sexuel, viol, esclavage, prostitution, etc.)

Cependant, la coexistence de plusieurs types de droits, avec la prééminence effective du droit coutumier sur le droit moderne, a pour effet de limiter les effets de la consécration du principe de l'égalité affirmée dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par le Niger.

Les conséquences les plus visibles s'identifient au niveau du droit de la famille et du statut personnel où le législateur reconnaît l'application de la coutume et celle de la loi suivant

²⁵ Constitution du Niger.

l'option des personnes concernées. Or, si la loi ou droit écrit en général est égalitaire dans l'approche genre, le droit coutumier, d'essence patriarcale, est inégalitaire dans ses interprétations dominantes. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence du masculin.

Cette situation entretient une confusion sur le statut de la femme dans la famille. La femme ne peut, dans ces conditions, ni décider de la maternité (espacement des naissances), ni exercer les mêmes responsabilités que l'homme pendant le mariage ou lors de sa dissolution. La difficulté d'instaurer un ordre juridique effectif dans un contexte de pluralisme juridique se nourrit de la faiblesse des capacités d'intervention de l'Etat. Elle est aggravée par le fait que le pluralisme juridique est vécu comme un moyen d'utilisation alternative des différentes sources de droit selon les intérêts en jeu ou les résultats recherchés.

Les tentatives menées par l'Etat en vue de l'instauration de l'égalité et l'équité de genre en matière de statut personnel se sont, par le passé, heurtées à des vives résistances comme le démontre à suffisance l'exemple du code de la famille. Plusieurs versions du code furent proposées d'abord en 1976, puis de 1985 à 1989 avant que le projet ne soit mis en veilleuse du fait de la vive opposition des organisations religieuses musulmanes, notamment l'association islamique du Niger qui a rejeté l'avant-projet de ce code le 2 février 2011. De même, le protocole à la charte Africaine sur les droits des femmes, adopté en conseil des ministres depuis le 18 janvier 2006, est confronté au même type de résistance, retardant de fait sa ratification par l'Assemblée Nationale.

A cela s'ajoute l'absence d'un ordre juridique effectif qui constitue le principal obstacle à l'égalité des chances dans les rapports de genre. À côté de cela, les autres contraintes à lever pour que l'égalité de droit soit une égalité de fait, autant pour les hommes que les femmes, sont les suivantes : l'absence de modalité et de procédures d'application clairement définies par les organes législatifs et exécutif, l'inefficacité des mécanismes de suivi existant et le défaut de sanction en cas de manquement, l'influence non négligeable des traditions et des tabous culturels, qui dans leur grande majorité encourage la perpétuation de certains actes discriminatoires à l'égard de la petite fille et de la femme.

Par rapport à la participation politique et à la prise de décision, au Niger, on enregistre une disparité importante dans la participation politique des hommes et celle des femmes. La situation actuelle donne une image largement en faveur des hommes qui occupent l'essentiel du pouvoir politique. Pascal BOISTARD, mentionne dans son article de 2014

qu'historiquement les femmes ont été tenues à l'écart des instances du pouvoir.²⁶ Ainsi, les fonctions politiques et administratives les plus importantes sont réservées aux hommes, tandis qu'aux femmes reviennent les fonctions qui sont le prolongement de leurs activités au sein du ménage. Ce faisant, l'analyse des différentes sphères de décision politique et administratives (Assemblée Nationale, Gouvernement, Administration, Partis politiques, Associations de développement et Organisations communautaires de bases) fait ressortir une double disparité hommes- femmes : une disparité dans l'accès à la décision se caractérisant par un écart numérique parfois très important au détriment des femmes dans toutes les structures et une disparité de position des hommes et des femmes dans les sphères de décision. Plus on avance dans les échelles supérieures de participation que sont le pouvoir de négocier, de défendre son point de vue et contrôler la décision, plus l'écart se creuse entre les hommes et les femmes.

A l'Assemblée Nationale par exemple, malgré l'évolution constatée en terme de présence des femmes (29 / 171 en 2021 contre 1 / 83 en 1999), en dépit d'un droit égal au vote, la capacité d'influence et de contrôle par les hommes et les femmes n'est pas identique au regard des postes occupées et du nombre relativement peu important des femmes. Les mêmes écarts numériques et de niveau de participation s'observent au Gouvernement et dans les fonctions administratives. Au sein des partis politiques, où sont conçus les programmes de société en matière de développement, le niveau de participation des femmes est faible. On constate alors une faible représentation des femmes dans les bureaux politiques qui aura pour conséquence une faible représentation des femmes dans les compétitions électives. A cela s'ajoute un manque de soutien et une volonté égoïste pour les hommes de ne pas se voir égaler par les femmes. Pour ce qui est des femmes présidentes des partis politiques, sur les 168 partis politiques actifs que comptait le Niger en aout 2022, seul deux partis sont dirigés par des femmes²⁷. S'agissant de la candidature aux élections présidentielles , une seule femme, Mme Bayard Mariama Gamatié, s'est portée candidate à l'élection présidentielle de 2011, mais n'a obtenu que 0 ,3% de suffrages. Aujourd'hui le défi de la participation est celui du renforcement de l'accès des femmes à la décision, mais surtout celui d'amener les hommes et les femmes à pouvoir gérer et contrôler la décision comme des partenaires à part entière. Pour répondre à ces défis, les contraintes à lever sont la faiblesse du budget temps des femmes, la faible scolarisation et le taux élevé d'abandon scolaire des filles, l'insuffisante connaissance des inégalités de genre et leurs effets sur les déterminants du développement, le

²⁶ Article de Pascal BOISTARD, publié en 2014.

²⁷ Rapport du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, direction générale des affaires politiques et juridiques, publié en AOÛT 2022.

non-respect des dispositions de la loi sur les quotas (code électoral de mars 2020) et l'absence de recours consécutifs à cette inobservation.

3. Résultats et Perspectives

Il convient de retenir qu'au sortir de cette recherche, que les femmes au Niger subissent une discrimination aiguë dans presque tous les domaines socio –politique et professionnel du pays, tels que l'éducation, la santé, l'emploi, le poste électif et de prise de décision. Or, on ne peut pas parler de développement sans pour autant tenir compte du rôle et de la participation du genre féminin aux divers secteurs de développement. En effet, au Niger pour que ce développement soit effectif, il faut que les faiblesses dans certains axes prioritaires du développement soient corrigées :

- Sur le plan éducatif, le gouvernement doit penser à la promotion, au développement et au maintien de la jeune fille à l'école, tel que la création des internats des jeunes filles, la création des collèges et lycées scientifiques pour les filles à l'image de leur paire garçons, il doit aussi penser à l'alphabétisation des femmes ayant dépassé l'âge de l'école et à la promotion de l'éducation non formelle pour les jeunes filles déscolarisées. L'Etat doit aussi procéder au recrutement ou à un redéploiement des femmes enseignantes en zone rurale pour mieux prendre en charge leurs paires.
- Par rapport à la santé, l'Etat du Niger doit mener des actions rentrant dans l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, dont entre autres la gratuité des consultations prénatales, des soins des enfants de 0 à 5 ans, de la césarienne, des contraceptifs etc. Il doit en outre œuvrer pour la maîtrise du taux de fécondité chez la femme nigérienne et à l'amélioration de la santé environnementale en passant par une sensibilisation des femmes qui sont la première cible pour un changement de comportement.
- Pour la promotion de l'emploi féminin et la réduction de la pauvreté chez la femme, l'état doit penser au recrutement d'un nombre important à la fonction public des femmes dans les secteurs sociaux de base, tel que l'éducation et la santé. Encourager l'entreprenariat des femmes en leur facilitant l'accès au crédit et la formation pour leur autonomisation.
- S'agissant de la politique, les femmes doivent prendre conscience de leur situation pour qu'elles se prennent en charge elles-mêmes, c'est-à-dire ne pas se laisser être parrainer par les hommes lors des campagnes électorales, situation qui peut sans doute faire l'objet d'une manipulation. Cela dit, représentant plus de la moitié de la

population nigérienne, les femmes doivent dans des situations d'élections soutenir leurs paires femmes qui se sont porter candidates. Ce qui peut à notre entendement réduire les inégalités que les femmes subissent.

- Ramener le ministère de la protection de la femme et de l'enfant au sein du gouvernement, qui existait précédemment, mais aujourd'hui soustrait suite à des remaniements fréquents qu'avait connu le cadre gouvernemental.

Conclusion

Les inégalités de genre au Niger, comme dans de nombreux pays, demeurent un obstacle majeur au développement humain durable. Elles se manifestent de manière multidimensionnelle : accès limité des femmes à l'éducation, à la santé, à l'emploi décent, à la participation politique, et à la prise de décision. Ces inégalités compromettent non seulement la réalisation des droits fondamentaux des femmes, mais freinent également l'ensemble du progrès socio-économique du pays. Réduire ces écarts ne relève pas uniquement d'une exigence éthique ou juridique, mais constitue un levier stratégique pour accélérer le développement. Il est donc impératif de mettre en œuvre des politiques publiques inclusives, d'assurer l'application effective des lois existantes comme celles sur le quota, de renforcer l'éducation des filles dès le bas âge, et de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Enfin, une véritable transformation sociale ne peut se faire sans la déconstruction des normes culturelles discriminatoires et l'implication des hommes comme alliés du changement. Le combat contre les inégalités de genre serait en définitive, un combat pour une société plus juste, plus équitable et plus prospère pour tous.

Références Bibliographiques

1. ABDOU Hamani, 2003, « Les femmes et la politique au Niger », édition l'Harmattan, p.25.
2. BOISTARD Pascal, 2014, femmes et politique, promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas, Réseaux femmes parlementaires, Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Direction de l'information légale et administrative, vie-publique .fr . p .6.
3. Bureau Nigérien du Réseau Ouest –Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP / NIGER)
4. Counterpart international (Niger), 2024, rapport mondial sur taux de mortalité maternelle, Washington, DC, Etats Unis.
5. Concern Worldwide US 2022, New York (Etats Unis).
6. Code électoral du Niger, Mars 2020.
7. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) du 10 Décembre 1948, Paris, Palais de Chaillot.
8. Déclaration de la conférence des femmes de la francophonie, Luxembourg, 2000. www.francophonie.org/doc.Txt-référence/dcd-Luxembourg-2000.pdf .Dictionnaire du féminisme, PUF 2000.
9. FMI, 2023, rapport mondial sur l'emploi des femmes, Fond Monétaire International, Washington, D.C, Etats Unis.
10. UNICEF (2022) Rapport mondial sur le mariage d'enfants, Fond des Nations Unis pour l'Enfance New York, Etats Unis.
11. INS / Niger (2024).Rapport sur la scolarisation selon le genre .Niamey : Institut National de la Statistique.
12. La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981, Nairobi (Kenya).
13. Liste des partis politiques légalement reconnus au Niger (Aout 2022), publié par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation (direction générale des affaires politiques et juridiques).
14. Ministère de l'intérieur et de la décentralisation, direction générale des affaires politiques et juridiques, publié en Aout 2022.
15. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, 2025.

16. NDI/PNUD (2011) Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques, Niger.
17. ONG / PATHFINDER INTERNATIONAL (2020), Niger.
18. ONU / Femmes (2023) « perception de l'impact de la crise et des sanctions sur les et les filles au Niger », New York, Etats Unis.
19. PNUD (2011), Promouvoir le rôle des femmes pour renforcer les partis politiques : guide des bonnes pratiques pour encourager la participation politique des femmes, Graphique services, bureau, inc. .
20. PNUD / Niger 2021, rapport sur le taux d'activités des femmes, Programme des Nations Unies pour le Développement, New York, Etas Unis.
21. Site de Genre en action www.genreenaction.net.